

# Conférence de Laurent GENEST

Jeudi 9 septembre 2021

## « Le devenir des patrimoines culturels en temps de guerre »

Sans surprise, notre ami Laurent GENEST nous a gratifiés d'une conférence de grande qualité sur un thème d'une brûlante et dramatique actualité.



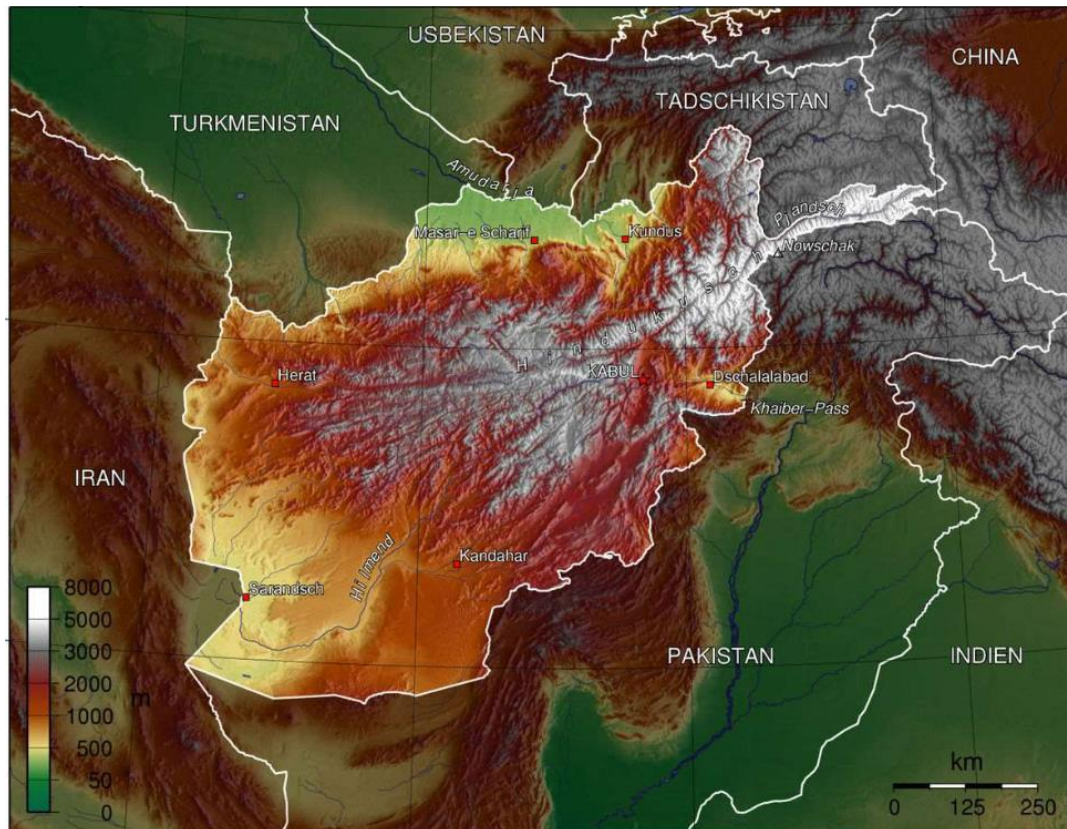
Il nous a parlé du contexte particulier de la guerre, en Afghanistan, englobant la géographie, la politique, la culture et, forcément, le patrimoine.



## L'Afghanistan

L'appellation « Afghanistan » est relativement récente. Le pays d'une superficie à peu près égale à celle de la France, est recouvert en grande partie de zones montagneuses entrecoupées de plaines fertiles où prospère la culture du pavot.

Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle, le pays était une des voies de passage vers le sous-continent indien, ce qui explique la richesse



archéologique du pays.

Lieu de passage de nombreux peuples, il se caractérise par une mosaïque de cultures, d'ethnies, de religions, de langues.

La population, difficile à chiffrer, est estimée entre 25 et 30 millions d'individus.

La création d'un Etat afghan indépendant date de 1747, la république de 1973. Le pays a été occupé par l'Union soviétique de 1979 à 1988. Les Russes se sont retirés en 1992, les talibans se sont emparés du pouvoir en 1996.

## Les éléments du patrimoine

Nous avons tous en mémoire les images de la destruction par les talibans des bouddhas de Bâmiyân en 2001.



Plus de 5000 sites archéologiques sont recensés, peu ont été fouillés, 80 000 objets anciens sont hébergés par le musée de Kaboul. Une partie d'entre eux a été mise en lieu sûr.

Comment ne pas être inquiets avec le retour des talibans 20 ans après ? Le sort même du directeur du musée de Kaboul suscite l'inquiétude car il n'a pu être contacté par téléphone depuis la mi-août.



On peut imaginer que le minaret de Jam (XII<sup>ème</sup> – XIII<sup>ème</sup> siècle – 65 mètres de haut) ne sera pas menacé mais qu'en sera-t-il de tout l'extraordinaire patrimoine présent en Afghanistan ?

## **Les dispositions prises par l'UNESCO**

Déjà, le 16 novembre 1972, l'O.N.U. (UNESCO) a signé à Paris une convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel. A été ajouté, par la suite, le patrimoine immatériel tel que les traditions.

Deux dispositions retiennent plus particulièrement notre attention :

*Considérant que certains biens du patrimoine culturel et naturel présentent un intérêt exceptionnel qui nécessite leur préservation en tant qu'élément du patrimoine mondial de l'humanité tout entière,*

*La Convention prévoit que « Tout Etat partie à la présente Convention peut demander une assistance internationale en faveur de biens du patrimoine culturel ou naturel de valeur universelle exceptionnelle situés sur son territoire.*

La difficulté de dater les objets quand ils sont sortis de leur contexte (lieu de découverte, profondeur,...), souligne la nécessité de préserver également les archives liés à ces objets.

## **Les questions relatives à la conservation et restitution des œuvres**

Entre d'une part la demande légitime de récupération par les Etats spoliés d'objets de leur patrimoine disparus à l'occasion d'invasions, de guerres ou sortis du pays pour être mis à l'abri, et d'autre part l'impérieuse nécessité de protéger le patrimoine en intervenant pour récupérer les richesses patrimoniales afin d'éviter le pire, destruction ou disparition, l'arbitrage est complexe et difficile. Force est de constater que l'on se trouve confronté à du cas par cas et qu'il s'agit le plus souvent d'accord bilatéraux, d'Etat à Etat. L'idéal serait de légiférer à l'échelle mondiale.

De là à créer un tribunal international ayant vocation à juger les coupables de crimes contre le patrimoine.....

**Références sur Internet :**

**[www.conferences.art](http://www.conferences.art)** (site de L. Genest) : conférence sur les Sogdiens, peuple sur la route de la Soie au nord de l'Afghanistan : **et de nombreuses autres conférences intéressantes.**

**[UNESCO Centre du patrimoine mondial - Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel](#)**

**[Liste rouge d'urgence des biens culturels en péril – Afghanistan | ICOM France \(icom-musees.fr\)](#)**